



06 DÉCEMBRE 2023 - PARIS

JOURNÉE TECHNIQUE CEE

Les CEE, outil majeur pour économiser l'énergie
Bilan, panorama et perspectives



06 DÉCEMBRE 2023 - PARIS

JOURNÉE TECHNIQUE CEE

Les CEE, outil majeur pour économiser l'énergie
Bilan, panorama et perspectives

Animation : **Carine ROCCHESANI**
#JTCEE2023

PLÉNIÈRE

09H : INTRODUCTION

Nicolas FONDRAZ, Président, ATEE

09H10 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE TECHNIQUE CEE

Diane SIMIU, Directrice du Climat, de l'Efficacité Energétique et de l'Air, DGEC

09H30 : BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Mathilde PIERRE, Cheffe de bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Pascal BARTHE, Adjoint à la cheffe du bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Sophie DEHAYES, Cheffe du Pôle National CEE, DGEC

Elisabeth TATREAUX, Déléguée Générale du Club C2E, ATEE

10H30 : PAUSE

11H : TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS EUROPÉENS

Jean-Sébastien BROC, Coordinateur Projet ENSMOV Plus, IEACP

Paul STADLER, Spécialiste en efficacité énergétique Office fédéral de l'énergie, OFEN (Suisse)

Pablo DE LA IGLESIA CASTRO, Directeur de programme, Ministère de la transition énergétique et du défi démographique (Espagne)

11H30 : PERSPECTIVES DE LA FIN DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF POUR LA 6^{ÈME} PÉRIODE CEE

Alexandre DOZIERES, Sous-directeur de l'Efficacité Energétique et de la qualité de l'air, DGEC

Grégory CHEDIN, Coordinateur CEE, ADEME

Grégoire DE JERPHANION, Consultant, ARTELYS

Elisabeth TATREAUX, Déléguée Générale du Club C2E, ATEE

12H30 : DÉJEUNER

INTRODUCTION

Nicolas FONDRAZ

Président, ATEE

OUVERTURE DE LA JOURNÉE TECHNIQUE CEE

Diane SIMIU

Directrice du Climat, de l'Efficacité Energétique et de l'Air, DGEC

BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Pascal BARTHE, Adjoint à la cheffe du bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Mathilde PIERRE, Cheffe de bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Sophie DEHAYES, Cheffe du Pôle National CEE, DGEC

Elisabeth TATREAU, Déléguée Générale du Club C2E, ATEE

RÔLE DE LA DGEC, DE L'ADEME ET DU CLUB C2E DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CEE

BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Pascal BARTHE

Adjoint à la cheffe du bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Bilan de la 5ème période du dispositif des CEE

- Promesse P5: visibilité avec suivi des engagements
- Bilans réguliers détaillés

Rappel des principes de fonctionnement des CEE



Obligation d'économies d'énergie par périodes

L'Etat impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie :

- De faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment (ménages, collectivités territoriales ou professionnels).
- Selon un niveau d'obligation défini par périodes de 4 ans, exprimé en TWh cumac

Ces fournisseurs d'énergie sujets à obligation sont appelés « obligés »



Des actions d'économies d'énergie par les obligés

Les fournisseurs d'énergie aident les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie :

- En incitant les consommateurs à la réalisation de certains travaux (prime, subvention ...) définis dans un catalogue de fiches dites d'opérations standardisées ou via des opérations spécifiques
- Par contribution financière à des programmes d'accompagnement favorisant les économies d'énergie

CEE

L'obtention de CEE

Les fournisseurs d'énergie apportent la preuve de leurs actions auprès du PNCEE

Ils obtiennent des CEE, qui comptabilisent les économies

- Plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand
- Le montant délivré correspond aux dossiers acceptés par le PNCEE

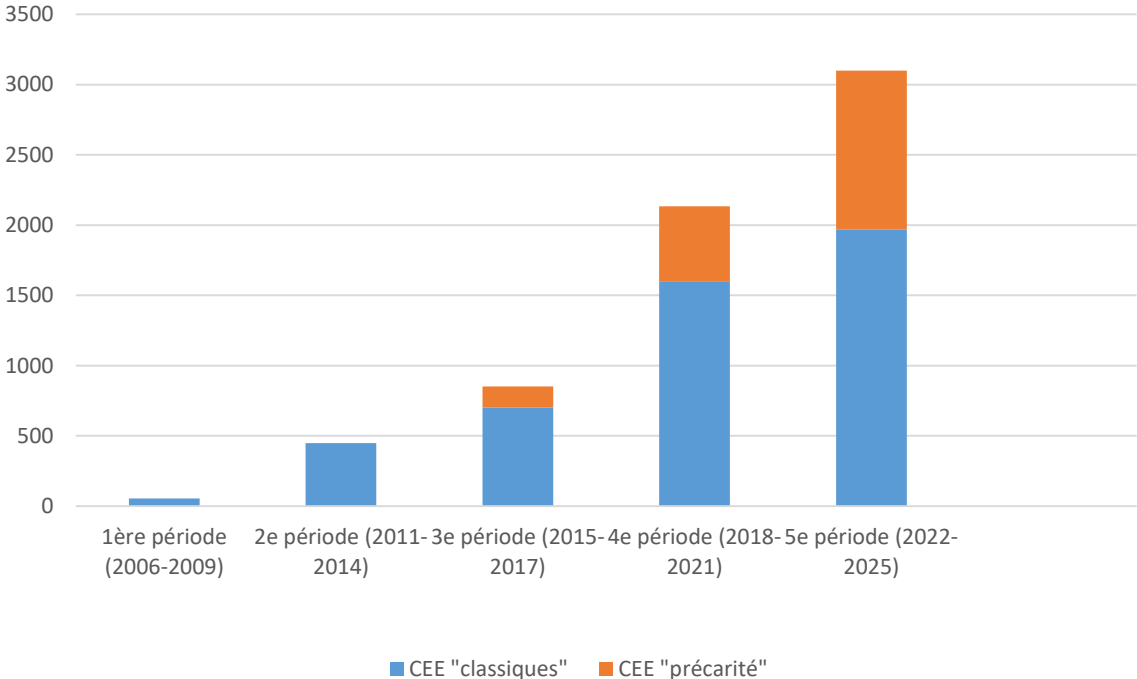
Niveau d'obligation à respecter

- Les fournisseurs d'énergie doivent obtenir un volume de CEE correspondant à leur niveau d'obligation fixé par la période
- Ils restituent ce volume à l'administration à la fin de chaque période
- Si l'objectif n'est pas atteint, l'obligé doit verser une forte pénalité par kWh cumac manquant

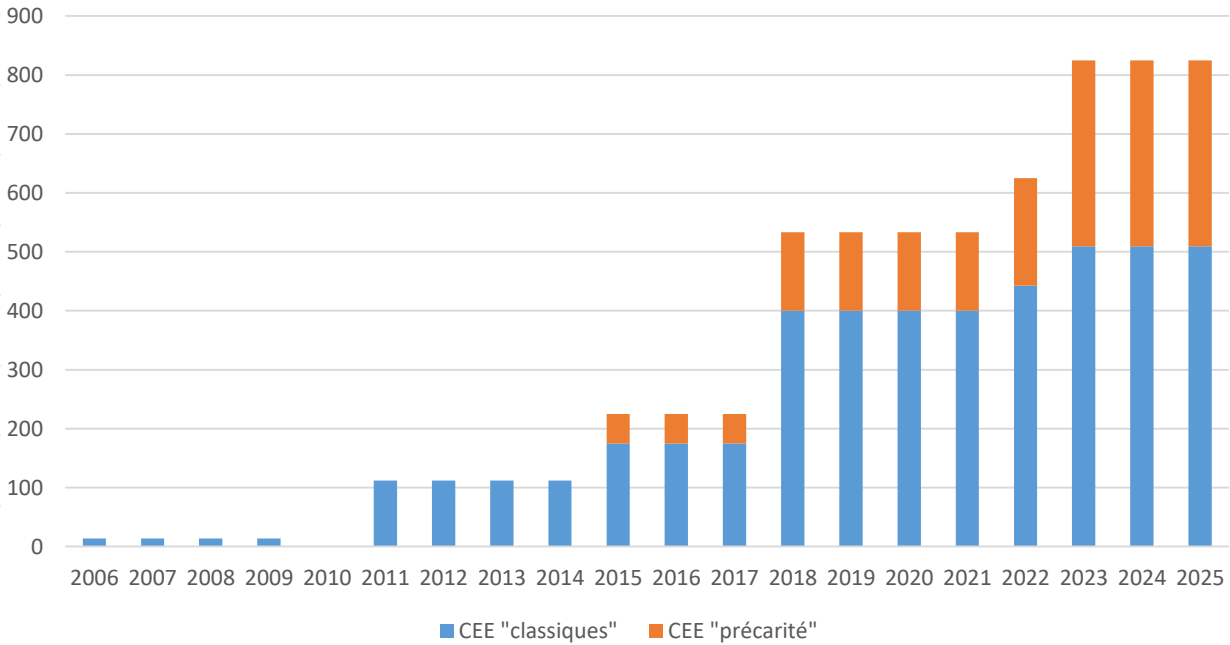
Rappel du niveau d'obligation

Obligation pour la 5^{ème} période: 1 970 TWhc CEE CL + 1 130 TWhc CEE PE , soit 3 100 TWhcc au total

Obligations CEE par période



Obligations CEE par année



Perspectives pour la fin de la 5^{ème} période et la 6^{ème}
 Concertations à l'été - automne 2023: Table ronde 11h00



Reporting des engagements – Une nouveauté

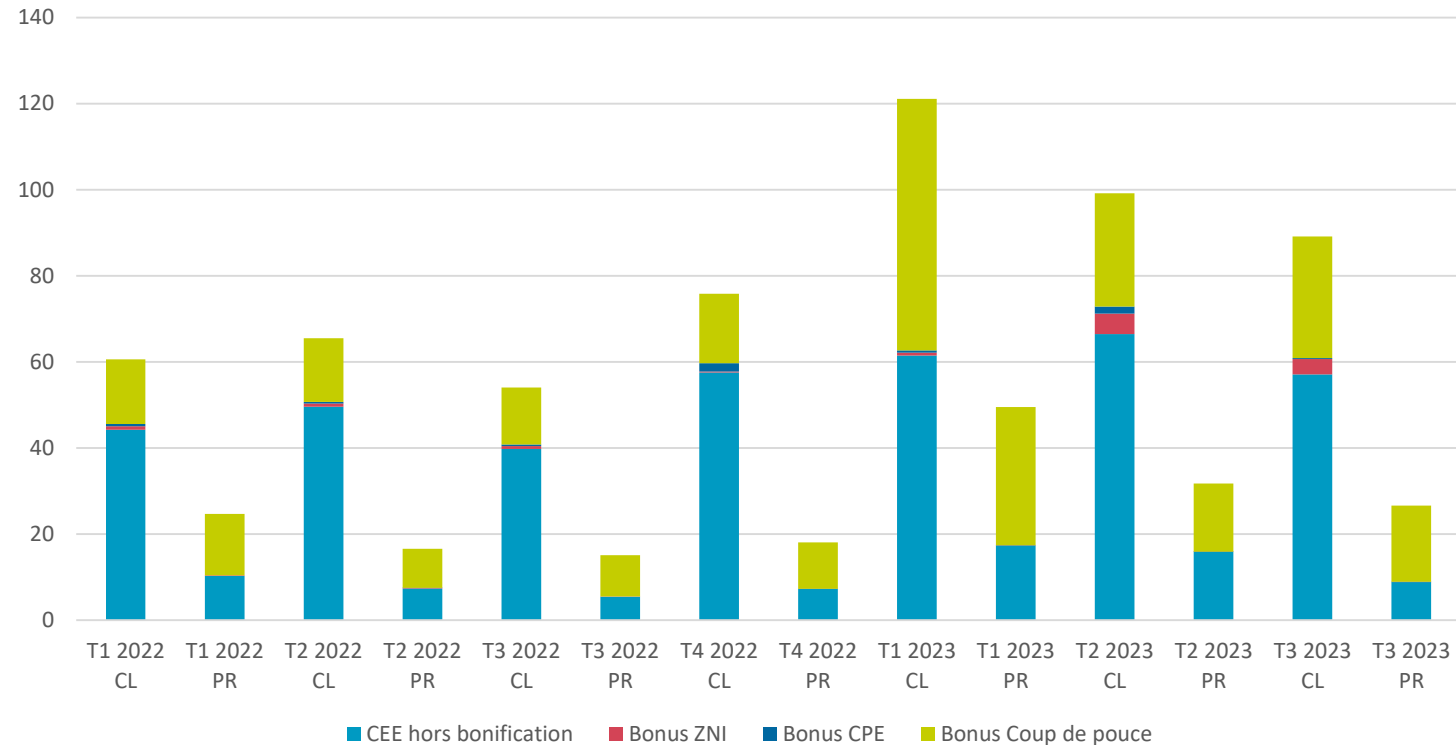
Janvier 2022 - septembre 2023 engagements (FOS): **747,3 TWhc** dont **299 TWhc (40%) de bonifications**

Pour les 3 trimestres de 2023 (janvier - septembre): **417 TWhc** (309,4 CL et 107,8 PE) dont **190 TWhc (45,6 %) de bonifications**

Rappel:

Rythme annuel de délivrance requis pour P5 (au vu du stock 2022) **estimé à environ 550 TWhc CL et 200 TWhc PE par an**

Opérations standardisées engagées (TWh cumac)



Chiffres par trimestre disponibles sous:

https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav__10

Bilan des délivrances du 01/01/2022 au 30/11/2023

CEE délivrés

janv. 2022 – nov. 2023 :

1 446,7 TWhc

Dont CL : 925,8 TWhc

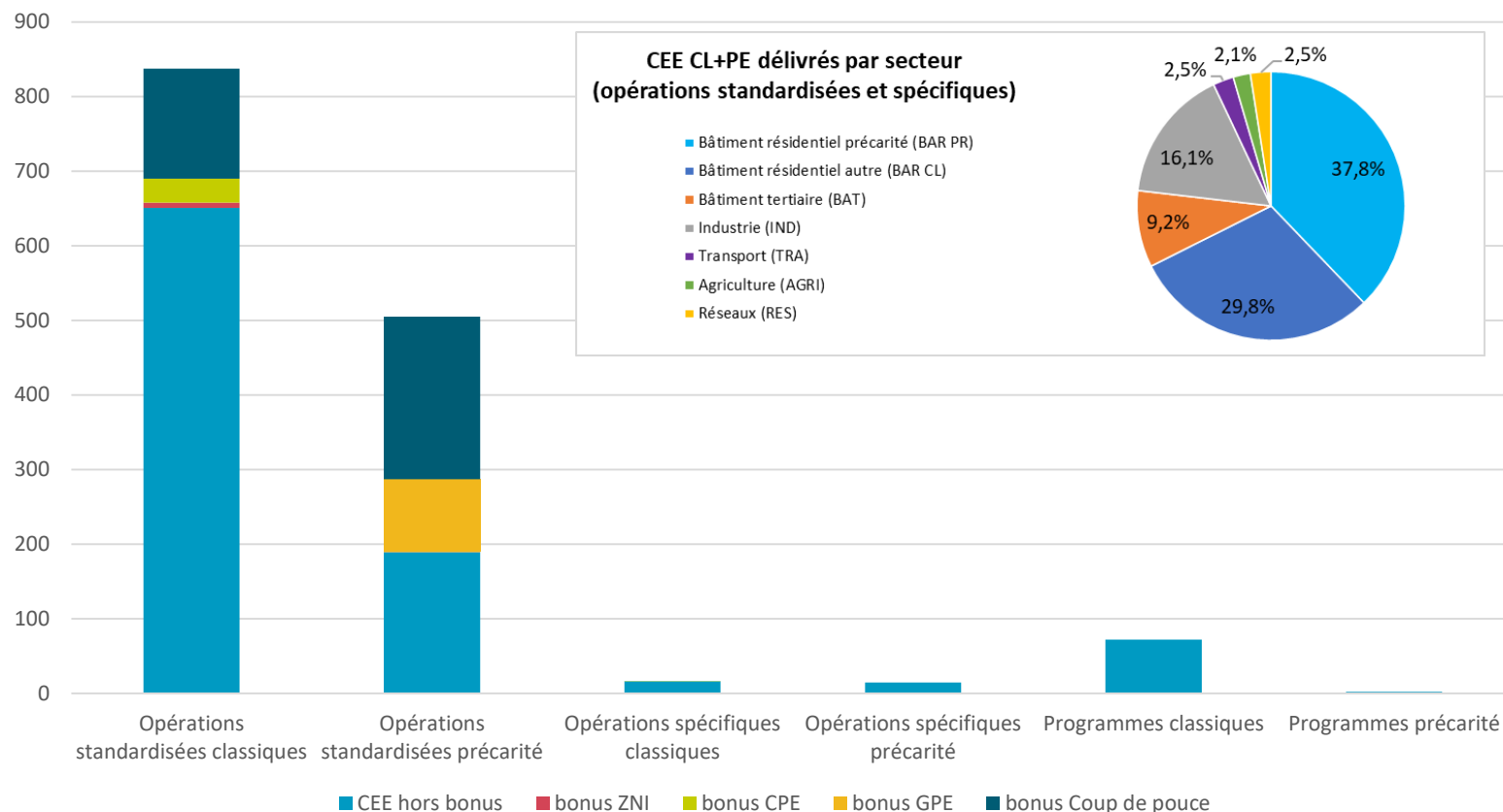
Dont PE : 520,9 TWhc

Bonifications : 502,4 TWhc

(34,7 % vs 34,5 % en mai 2023)

Programmes : 73,8 TWhc

CEE délivrés
du 01/01/2022 au 30/11/2023 (TWhc)



Bilans détaillés

Un bilan détaillé de la 4^{ème} période et une synthèse en 10 pages avec les chiffres clés

Des bilans détaillés par année tout au long de la 5^{ème} période: 2022 est en ligne, 2023 en préparation

Et toujours:
l'ensemble des données (reporting des engagements des CDP, délivrances etc,) tous les mois dans la LI CEE

www.ecologie.gouv.fr/comites-pilotage-lettres-dinformation-et-statistiques-du-dispositif-des-certificats-deconomies#scroll-nav__2



Bilans disponibles sous:

www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie#scroll-nav__1

BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Mathilde PIERRE

Cheffe de bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Gouvernance et bonifications (Coup de Pouce)

- Promesse P5: bonifications reposant sur critères précis et plafond à 25%
- Simplification du dispositif et gouvernance adaptée

Bonifications en cours

Principes: Article R221-18 du code de l'énergie:

- « Le volume des certificats d'économies d'énergie peut être pondéré en fonction :
 - **de la nature des bénéficiaires** des économies d'énergie,
 - **de la nature des actions** d'économies d'énergie,
 - **des émissions de gaz à effet de serre évitées** et
 - **de la situation énergétique de la zone géographique** où les économies sont réalisées....
- Le volume des certificats d'économies d'énergie délivrés au titre des pondérations **n'excède pas 25 % du volume total** des certificats délivrés au cours de cette période. »

Intérêt = massifier et orienter les obligés vers certaines actions jugées prioritaires

Bonifications en cours en 2023 (1/3)

Coup de pouce	Situation initiale	Situation finale	Objectif
Chauffage	Chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz	Chaudière biomasse performante	Sortir plus rapidement des énergies les plus carbonées
		PAC air/eau	
		PAC eau/eau	
Système solaire combiné			
PAC hybride			
Raccordement d'une maison individuelle à un réseau de chaleur EnR&R			
	Equipement indépendant de chauffage fonctionnant principalement au charbon (hors chaudière)	Appareil indépendant de chauffage au bois	
	Dans un bâtiment collectif, conduit d'évacuation des produits de combustion incompatible avec des chaudières individuelles au gaz à condensation	Conduit d'évacuation des produits de combustion	
Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires	Chaudière charbon, fioul ou gaz	En priorité : raccordement à un réseau de chaleur >50% ENR&R	Sortir plus rapidement des énergies les plus carbonées
		PAC air/eau	
		Chaudière biomasse collective	
		PAC collective à absorption air/eau ou eau/eau ou PAC à moteur gaz air/eau en tertiaire	
		PAC eau/eau	

Bonifications en cours en 2023 (2/3)

Coup de pouce	Situation initiale	Situation finale	Objectif
<u>Systèmes de gestion technique des bâtiments (GTB) tertiaires</u>	Système de GTB inexistant ou déjà existant	Système de GTB pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/ climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	
<u>Rénovation globale performante maison individuelle</u> Modification en cours dans le cadre de la refonte des aides MaPrimeRénov' pour le 1 ^{er} jan 2024	Toutes situations	Rénovation avec un gain en énergie primaire au moins 55%	Garantir la performance dans le cadre de rénovations globales
<u>Rénovation globale performante bâtiment résidentiel collectif</u>	Toutes situations	Rénovation avec un gain en énergie primaire au moins 35%	Garantir la performance dans le cadre de rénovations globales
<u>Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce</u> Depuis le 1 ^{er} décembre 2023	Installation de chauffage individuelle sans système de régulation, ou disposant d'un système de régulation d'au plus de classe C au sens de la norme NF EN ISO 52120-1 (régulation individuelle par pièce au moyen de robinets thermostatiques ou de régulateurs électroniques)	Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce qui récupère en temps réel le signal EcoWatt ou EcoGaz et en restitue automatiquement l'information à l'utilisateur	Aider et inciter les ménages à l'atteindre des obligations du décret du 7 juin 2023, imposant une régulation automatique par pièce à compter du 1er janvier 2027

Bonifications en cours en 2023 (3/3)

Coup de pouce	Situation initiale	Situation finale	Objectif
<u>Covoiturage courte distance</u>		Réalisation de neuf autres trajets ≤ 80 km en plus du premier trajet relatif à l'opération de covoiturage	Inciter les conducteurs à s'engager dans des trajets de covoiturage de courte/grande distance et à les accompagner vers une pérennisation de leur usage de covoiturage courte/grande distance
<u>Covoiturage longue distance</u>		Réalisation de deux autres trajets > 80 km en plus du premier trajet relatif à l'opération de covoiturage	
<u>Fret ferroviaire</u>	Marchandises transportées par voie routière ou flux de marchandise inexistant	Mise en place d'un contrat de prestation de service de fret ferroviaire	Favoriser le transport de marchandise par voie ferrée et réduire les consommations de carburant

Simplification et gouvernance du dispositif CEE

- **GT simplification du parcours pour les artisans et les ménages** : Lancé à l'automne 2020, réunissant une dizaine d'experts des CEE (FFB, Capeb, obligés, délégataires, ADIL, ATEE, etc...)
- Plusieurs réunions de suivi de la mise en œuvre des actions (la dernière en juin 2023) et pour identifier de nouvelles pistes de simplification du parcours CEE pour les artisans et ménages.
- Mise en place du **programme CEE OSCAR** : formation d'un réseau de référents aides à la rénovation, outils mis à disposition des artisans, expérimentations,...
- Quelques exemples d'actions menées : création de la marque CEE, assouplissement du RAI (délai de 14j après signature du devis), consultation systématique du COPIL sur les FAQ, mise en place de référentiels de contrôles,...
- D'autres travaux sont en cours et prioritaires : lettre d'information OSCAR, base de données des matériaux éligibles (OSCAR),...

BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Pascal BARTHE, Adjoint à la cheffe du bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Mathilde PIERRE, Cheffe de bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Sophie DEHAYES, Cheffe du Pôle National CEE, DGEC

Elisabeth TATREAUX, Déléguée Générale du Club C2E, ATEE

BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Sophie DEHAYES

Cheffe du Pôle National CEE, DGEC

Qualité des dossiers déposés

Rappel :

- Depuis la P3 : instruction simplifiée, sur la base d'un dossier simplifié, essentiellement déclaratif
- Exception : dossiers CDP BAR-EN-101, BAR-EN-103 et BAR-TH-145, pour lesquels étaient transmises les synthèses de contrôles avant dépôt
- Depuis, les synthèses sont tenues à disposition

Depuis 2020, 39% des dossiers déposés sont incomplets au dépôt.

Défauts les plus récurrents :

- Informations déclarées dans les tableaux d'opérations incohérentes ou lacunaires
- Doublons avec d'autres dossiers du même demandeur, ou autre demandeur
- Délais dépassés

Qualité des dossiers déposés

Outils à disposition :

- Des précisions sont régulièrement apportées en lettre d'information mensuelle (pour s'inscrire : envoyer un message à sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : SUBSCRIBE
ldif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr)
- Ainsi que dans la FAQ en ligne (<https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee>)
- Ainsi que dans les autres pages CEE du site du ministère

Clarifications et simplifications en cours :

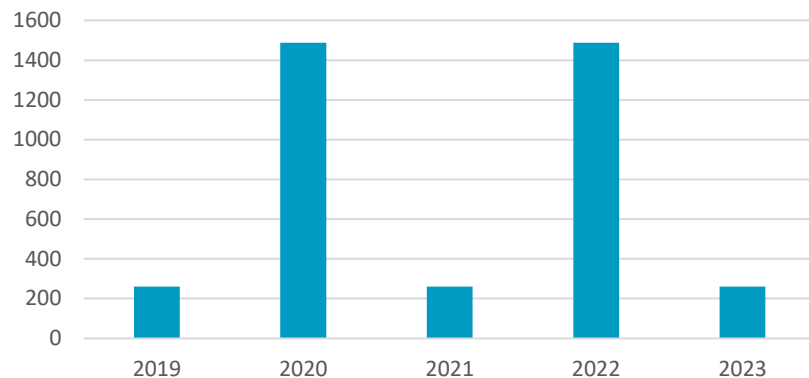
- Arrêté « Contrôles » autoportant, incluant notamment en annexe les référentiels de contrôle applicables pour toutes les fiches
- Systématisation de la publication des modèles de tableaux de synthèse de contrôles avant dépôt, dont l'utilisation devient obligatoire

Typologie des contrôles

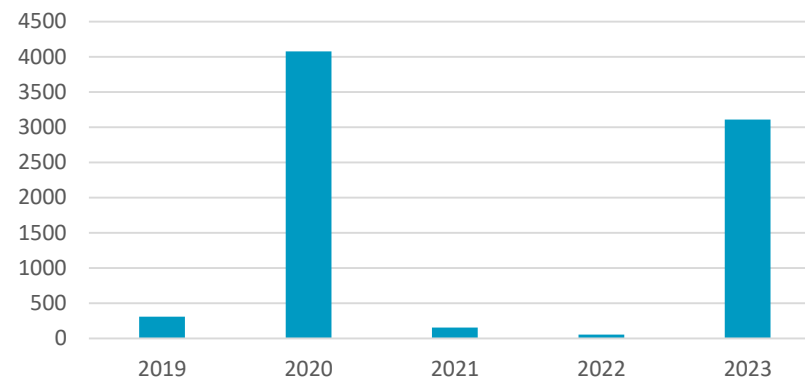
Etape de la demande	Type de contrôle	Non-conformités ciblées
Avant dépôt (mandatés ou réalisés par le demandeur de CEE)	Contrôles par tierce partie sur site / Contrôles par contact	Malfaçons (risques de sécurité, travaux inefficaces ou inachevés), travaux inexistant, surestimation des paramètres de calcul (mètres, épaisseurs, nb d'équipements)
Avant délivrance	Contrôles documentaires avant délivrance	Documents non conformes (signatures ou dates manquantes ou incohérentes), RAI non valide, RGE non valide
Après délivrance	Contrôles documentaires après délivrance	Documents non conformes (signatures ou dates manquantes ou incohérentes), RAI non valide, RGE non valide, travaux inexistant ou malfaçons (via appels téléphoniques des bénéficiaires), primes non versées
	Contrôles par tierce partie sur site	Malfaçons, travaux inexistant, surestimation des paramètres de calcul, documents (devis, factures, AH) non remis
	Contrôle par publipostage	Travaux inexistant, malfaçons manifestes, primes non versées

Statistiques des sanctions PNCEE

Sanctions annulation de CEE prononcées (GWhc)



Sanctions pécuniaires prononcées (k€)

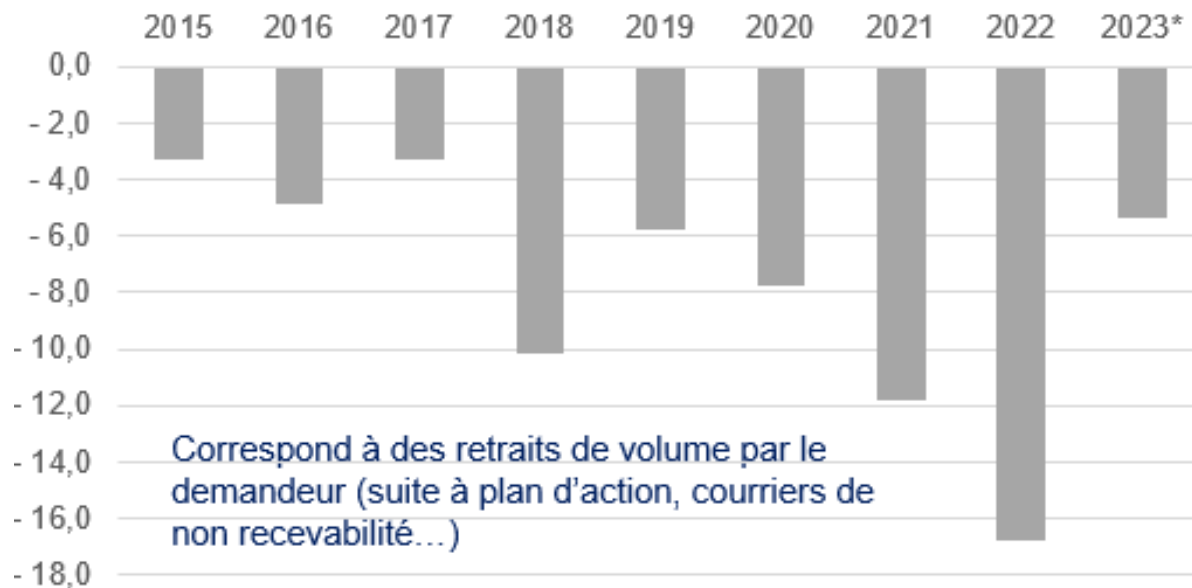


S'y ajoutent :

- Suspension des demandes en cours et à venir : sanction usuelle dans le cadre des suites de contrôles sur site révélant des non conformités techniques
- Plan d'action « volontaire » de retrait de CEE par le demandeur (L222-2-1 du code de l'énergie)
- Publication des sanctions au JORF

Impact des contrôles et de l'instruction du pôle

Delta entre le volume initial demandé et le volume délivré par année de dernière décision (TWhc)



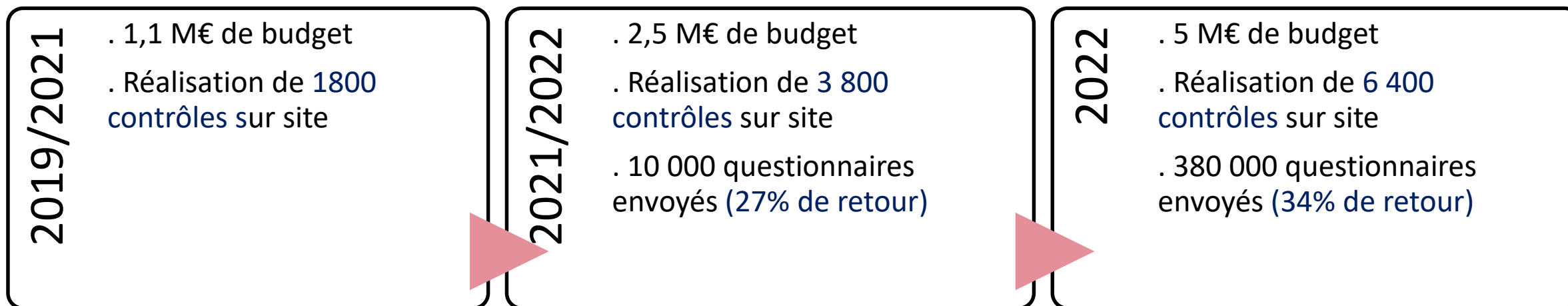
Décalage de 18 mois/2 ans entre le lancement du contrôle et l'impact sur EMMY du volume corrigé (12 mois environ pour le contrôle + 6 mois voire davantage pour la fin du plan d'action)

2021/2022 : impact de gros contrôles de 2019/2020

2023 * (provisoire) : plusieurs plans d'action en cours de préparation + impact du creux 2021 (peu de contrôles lancés)

Focus sur les contrôles sur site du PNCEE

- Contrôles réalisés par le PNCEE

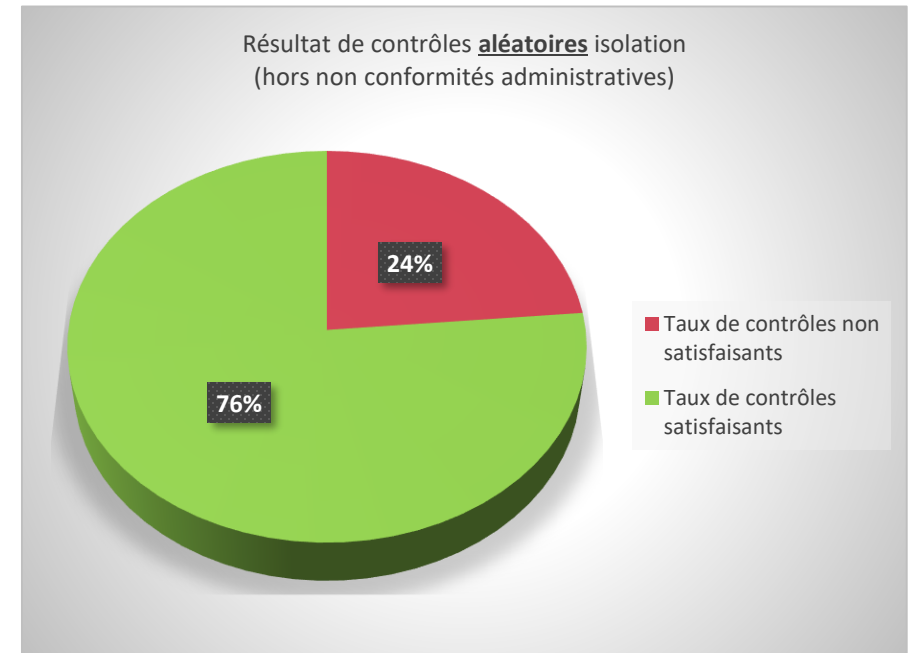
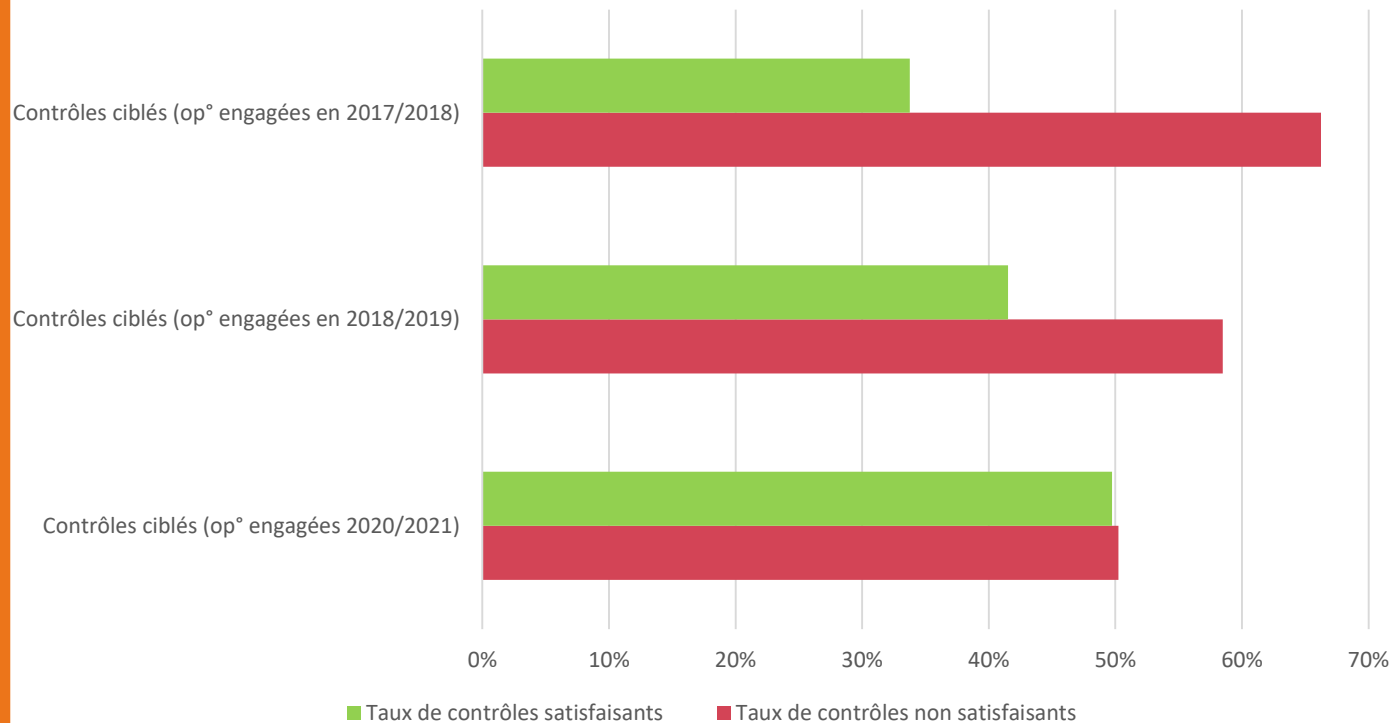


- Budget alloué aux contrôle sur site en 2023 : **7 M€** objectif, près de 10 000 contrôles / an

- **Nécessité de bien définir des référentiels de contrôle avec la profession et les bureaux de contrôle!**
 - Permet une montée en compétence des professionnels

Résultats (exemple de l'isolation)

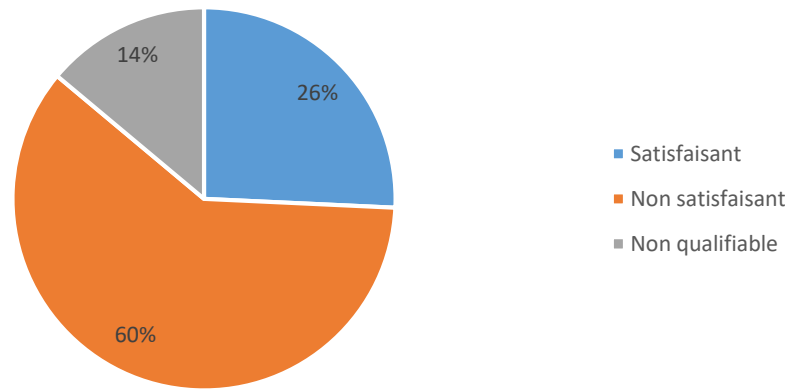
Evolution des résultats des contrôles **ciblés** en fonction de la date de devis des opérations



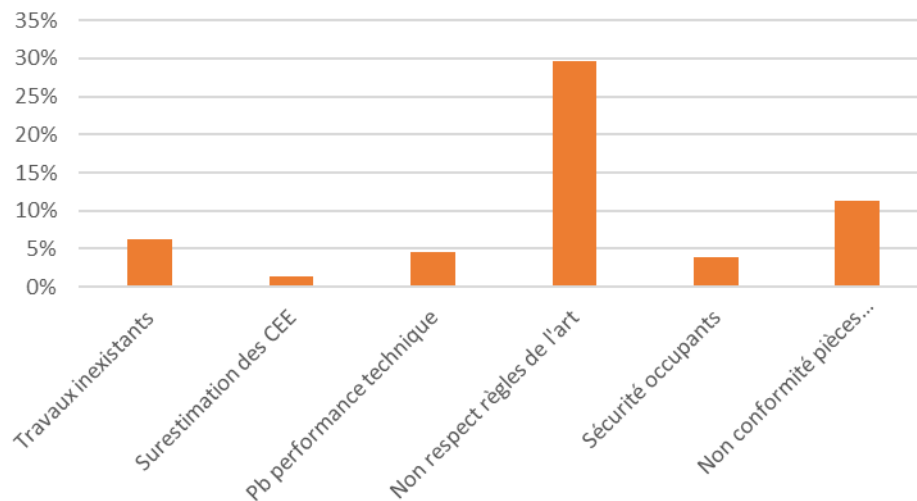
Constat : Amélioration significative de la qualité des travaux au fil du temps, y compris sur des professionnels signalés grâce à la mise en place des référentiels de contrôle et des contrôles sur site.

Résultats (exemple des pompes à chaleur)

Résultat des contrôles **ciblés** pompe à chaleur 2022
(opérations engagées en 2020-2021)



% de non conformités par rapport au total des opérations contrôlées



Campagne de contrôles sur des pompes à chaleur ciblés sur les professionnels signalés fiches BAR-TH-104 et 129 (1000 opérations contrôlées)

Taux « non satisfaisant » 60% : mêmes taux non satisfaisants que sur l'isolation période 2018-2019.

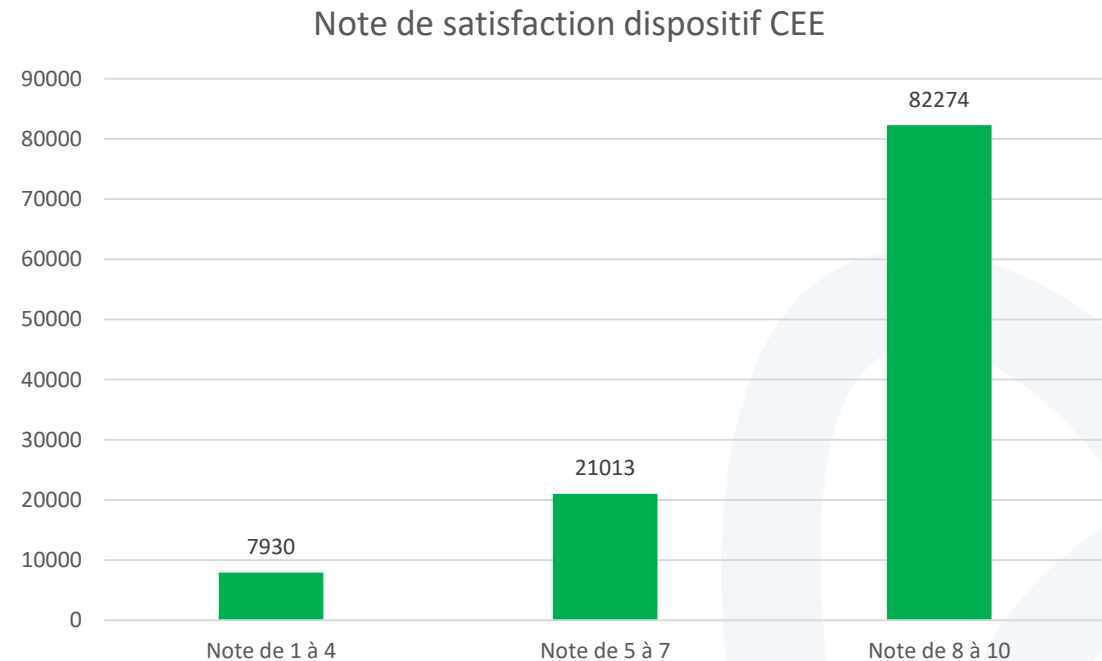
Utilité du référentiel de contrôle mis à jour en 2022 et des obligations de contrôle

Qualité des travaux meilleure sur la campagne aléatoire (1200 opérations contrôlées) +70% de travaux conformes

Contrôles par publipostage

Précision :
contrôles aléatoires

- Envoi de 380 000 questionnaires à des bénéficiaires personnes physiques
- Purement aléatoire
- Taux de retour de 33%
- Objectif d'identification des travaux non réalisés et de non qualités très manifestes
- Indicateur intéressant sur la satisfaction vis-à-vis du dispositif CEE



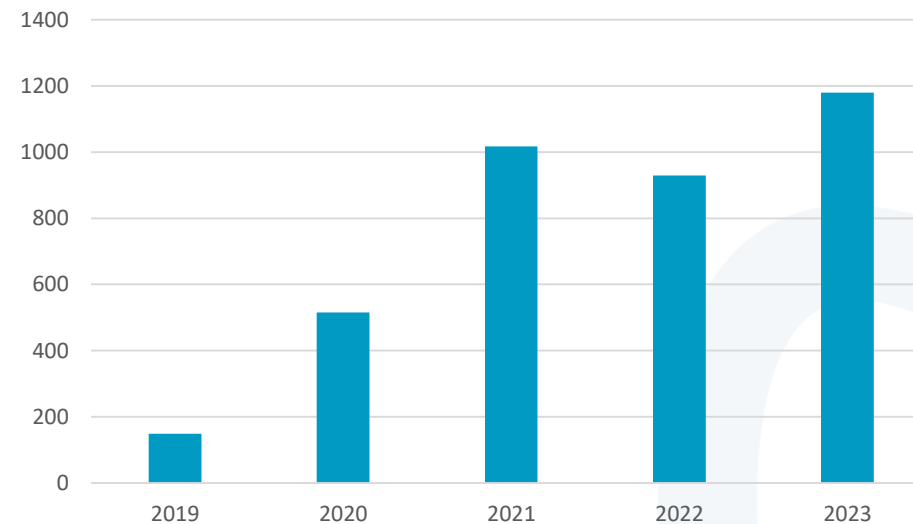
Les signalements

Un fort nombre de signalements reçus

Depuis 2019 : réception de 3800 signalements

- 87% des signalements sont reçus par voie électronique
- Augmentation de 80 % du nombre de signalements reçus en 2021, due à la réception des signalements provenant du site France Renov'
- La plupart de signalements viennent du site France Renov' (qui permet un meilleur aiguillage), mais signalements aussi sur notre boîte mél

Nombre de signalements reçus par le PNCEE

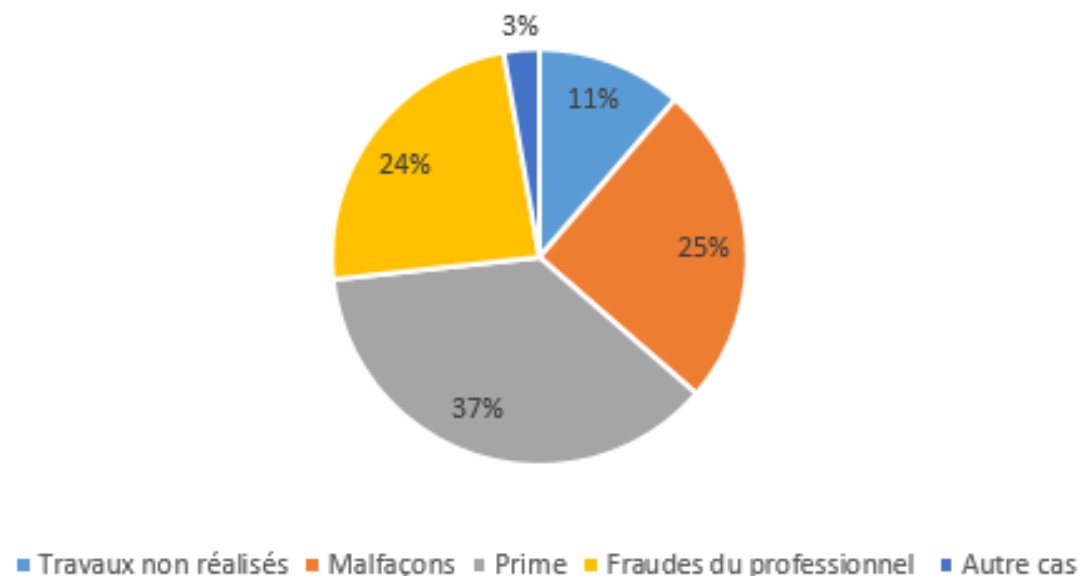


Les signalements

Typologie et action

- Prime non versée : mail au demandeur pour lui demander de verser la prime ou explication
- Travaux non réalisés, malfaçons, fraudes (...) : information directe du demandeur et/ou utilisation pour l'élaboration du plan de contrôle du PNCEE
- Usurpation d'identité, démarchage, autres cas : signalement aux administrations partenaires

Typologie des signalements reçus



Liens avec les administrations partenaires

La loi Energie Climat de novembre 2019 a permis d'étendre les possibilités de collaboration avec les administrations partenaires dans la lutte contre la fraude.

=> **Mise en place de plusieurs accords d'échanges d'informations et outils** : DGFIP, TRACFIN, DGCCRF, ANAH, ADEME, organismes de qualification RGE, Douanes, gendarmerie, IGN

En particulier :

- **Coordination avec l'ANAH** pour éviter le double contrôle (MPR/CEE), et rapprocher les référentiels de contrôle
- **Coordination avec les organismes RGE** pour transmettre la liste des chantiers bénéficiant de CEE, et rapprocher les référentiels de contrôle
- **Collaboration avec la DNEF** pour la vérification de l'existence des chantiers
- **Mise en place de la cellule de veille interministérielle anti-fraude** aux aides publiques

Et plus généralement, transmission à chaque administration partenaire des signalements relevant de sa compétence.

BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Pascal BARTHE

Adjoint à la cheffe du bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Les réalisations de la 5^{ème} période à mi parcours, De la promesse à la réalité.

Les réalisations P5:

- Règles claires: doctrine
- Sélection via AAP en 2022, 2023
- Décembre 2023: 47 programmes en cours contre 76 à fin 2020
- Suivi DGEC en COPIL
- Audits externes



Un texte rassemblant les principes concernant les programmes CEE depuis juin 2021:

https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement#scroll-nav_2

Les réalisations de la 5^{ème} période à mi parcours, De la promesse à la réalité.

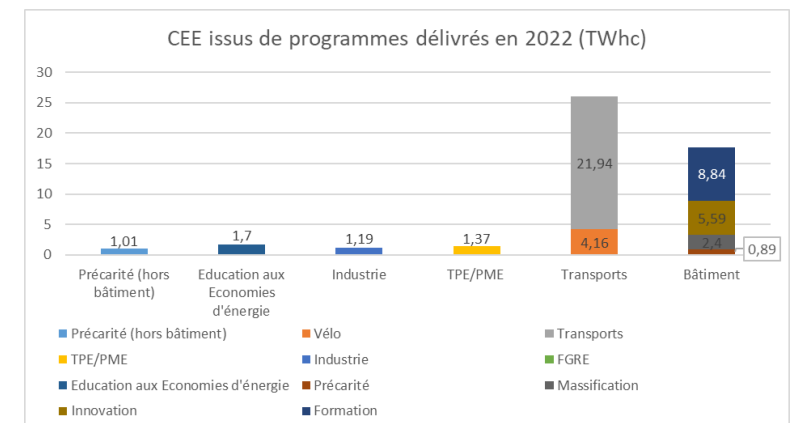
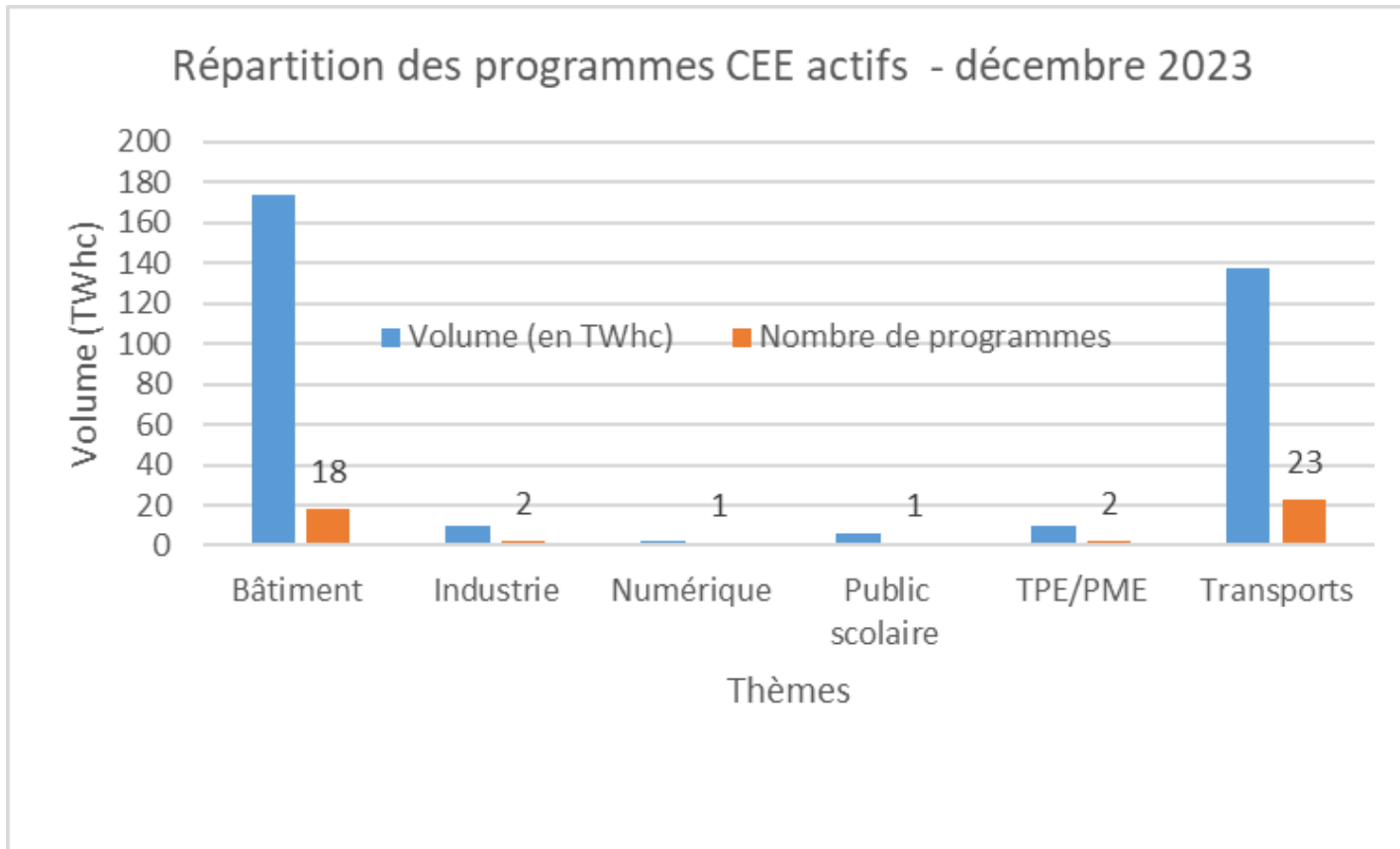
Etat actuel:

47 programmes actifs

340 TWhc

51 % bâtiment - 40 % transports

49 TWhc délivrés en 2022



Les réalisations de la 5^{ème} période à mi parcours,



AAP CEE 2023 - 4 axes :

AXE 1 : Sobriété énergétique de la logistique et des mobilités en lien avec les zones à faibles émissions (ZFE)

AXE 2 : L'accompagnement vers les économies d'énergie des secteurs de l'agriculture et de la pêche

AXE 3 : L'accompagnement à la sobriété énergétique des ménages ou des entreprises sur la base de dispositifs permettant la connaissance des économies d'énergie réelles générées

AXE 4 : L'information, la formation ou l'accompagnement de la société en vue d'une mise en œuvre de la sobriété énergétique dans les actions de tous les jours

Cible : 20 TWhc

Calendrier AAP 2023:

Ouverture: juin

Relevé: 25 septembre

Auditions : 10 au 13 octobre

Sélection lauréats et arrêtés :
décembre 2023 / janvier 2024

Conventions: 1^{er} trimestre 2024

Axe	Nombre de projets déposés	Total CEE demandés (TWhc)	Budget demandés en M€ (Financement CEE)
1	12	27,4	191,7
2	5	18,0	126,0
3	14	33,3	233,1
4	14	29,1	203,6
Total	45	107,8	754,4

Les réalisations de la 5^{ème} période à mi parcours, de la promesse à la réalité.

Les promesses de la P5, qu'en est-il ?

- Précarité
- Plafond
- Doctrine des programmes
- Reporting trimestriel des engagements
- Politique de contrôle
- Révision des fiches
- Référentiels de contrôles
- Consultation et gouvernance ...
- Simplification (GT simplification, volonté de convergence, Intervention Anah l'après midi)

BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Elisabeth TATREAU

Déléguée Générale du Club C2E, ATEE

Principales activités du Club C2E en 2023

- **ACCOMPAGNER** et **INFORMER** les acteurs du dispositif
 - Des réponses aux Questions :
 - Un nombre questions en croissance => Près 200 questions / mois
 - Une vingtaine de webinaires sectoriels
 - Une vingtaine d'interventions lors d'évènements sur les CEE
- **ENGAGER** des études
 - CEE et décret tertiaire
 - Efficacité Energétique dans les datacenters
- **CONTRIBUER** à la définition des **fiches d'opérations standardisées**
 - Organiser, coordonner des Groupes de Travail pour créer / réviser des fiches

Evolution du catalogue des Fiches d'Opérations Standardisées depuis le début de la 5^{ème} période

23 fiches créées, 42 fiches révisées, 11 fiches abrogées

215 fiches au 40^{ème} arrêté (10/12/21)

AGRI	BAR	BAT	IND	RES	TRA
26	58	57	33	8	33

+ 20 %

Un prévisionnel de 227 fiches au projet de 58^{ème} arrêté (Arrêté de fin d'année 2023)

AGRI	BAR	BAT	IND	RES	TRA
26	63	59	32	8	39

Perspectives d'évolution du catalogue des Fiches d'Opérations Standardisées

Un prévisionnel de 227 fiches au projet de 58^{ème} arrêté (Arrêté de fin d'année 2023)

AGRI	BAR	BAT	IND	RES	TRA
26	63	59	32	8	39

15 fiches en cours de création, 9 fiches en cours de révision

AGRI	BAR	BAT	IND	RES	TRA
Création : 3 Révision : 1	Création : 2 Révision : 1	Création : 3 Révision : 4	Création : 6 Révision : 2	Création : 0 Révision : 1	Création : 1 Révision : 0

BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

Pascal BARTHE, Adjoint à la cheffe du bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Mathilde PIERRE, Cheffe de bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC

Sophie DEHAYES, Cheffe du Pôle National CEE, DGEC

Elisabeth TATREAUX, Déléguée Générale du Club C2E, ATEE

PAUSE

Reprise à 11h

TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS EUROPÉENS

Jean-Sébastien BROCC, Coordinateur Projet ENSMOV Plus, IEACP

Paul STADLER, Spécialiste en efficacité énergétique Office fédéral de l'énergie, OFEN (Suisse)

Pablo DE LA IGLESIA CASTRO, Directeur de programme, Ministère de la transition énergétique et du défi démographique (Espagne)

TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS EUROPÉENS

TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS EUROPÉENS

Jean-Sébastien BROCC, Coordinateur Projet ENSMOV Plus, IEACP

Paul STADLER, Spécialiste en efficacité énergétique Office fédéral de l'énergie, OFEN (Suisse)

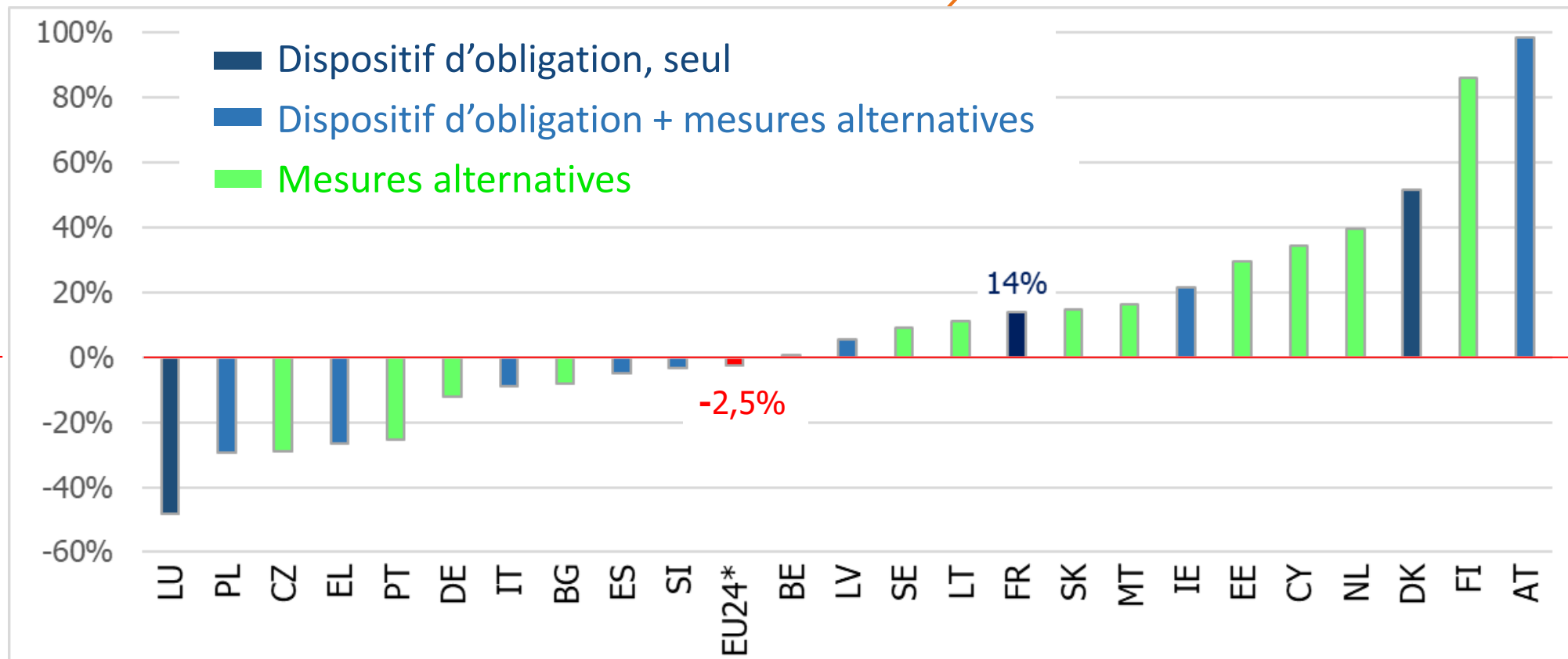
Pablo DE LA IGLESIA CASTRO, Directeur de programme, Ministère de la transition énergétique et du défi démographique (Espagne)

Hier : taux de carence ou dépassement de l'objectif 2014-2020

14 pays

10 pays

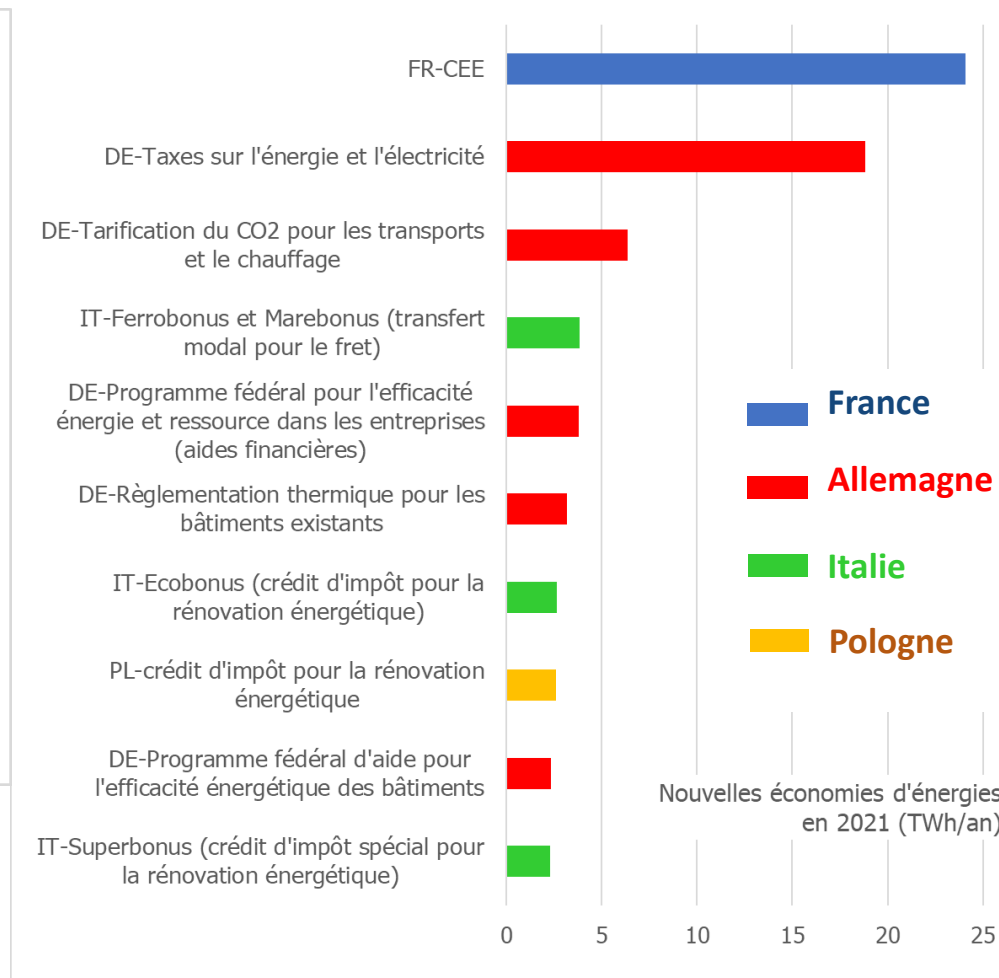
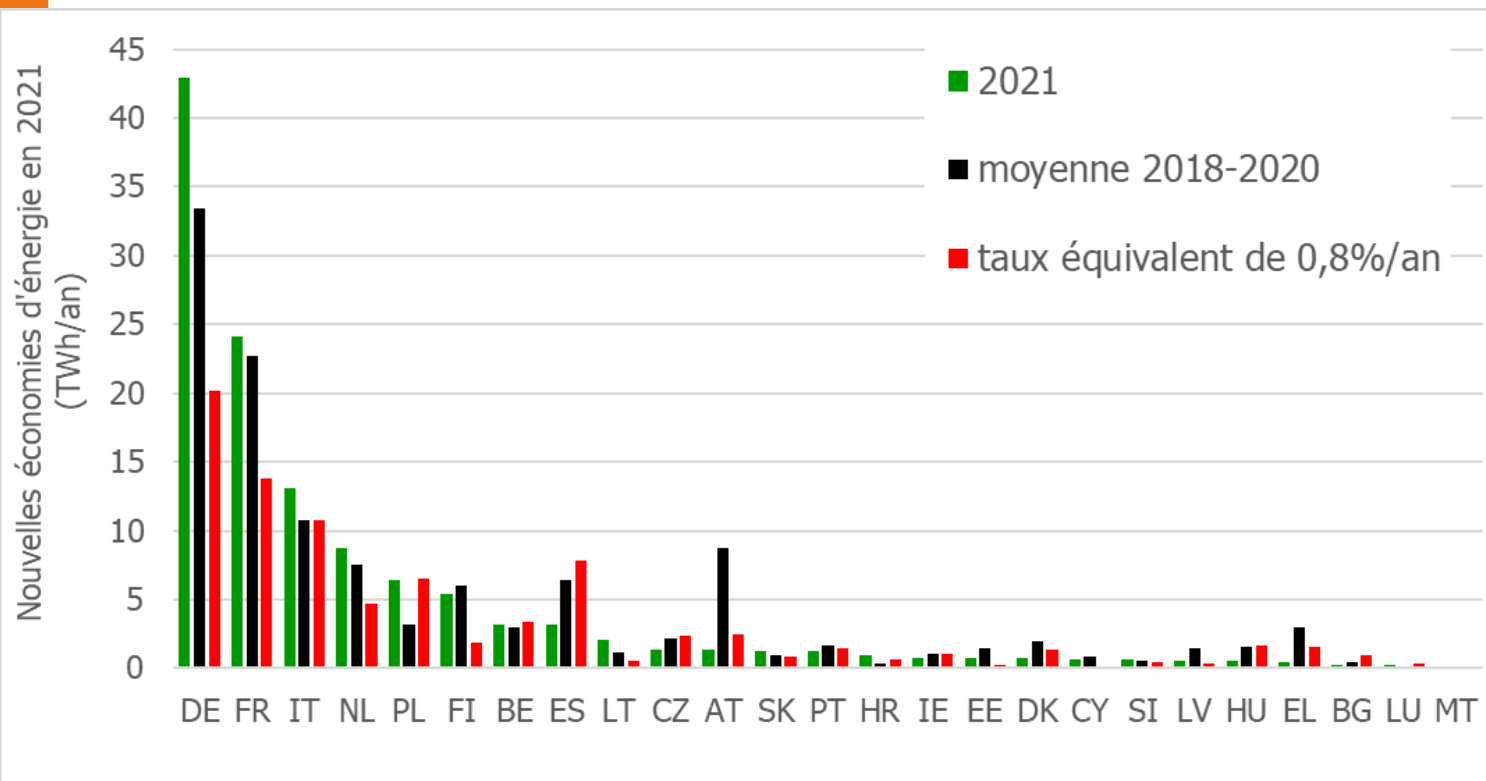
Dépassement
de l'objectif
Carence



+ 3 pays avec données incomplètes
(Croatie, Hongrie et Roumanie)

Source: données du tableau 5 du [rapport de la Commission Européenne sur l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique 2020](#)

Aujourd'hui : économies d'énergie en 2021 (en TWh/an)



Résultats totaux par pays

Source: données [du rapport de la Commission Européenne sur les rapports nationaux d'avancement énergie climat 2023](#)

Top10 des mesures en Europe

TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS EUROPÉENS

Jean-Sébastien BROCC, Coordinateur Projet ENSMOV Plus, IEACP

Paul STADLER, Spécialiste en efficacité énergétique Office fédéral de l'énergie, OFEN (Suisse)

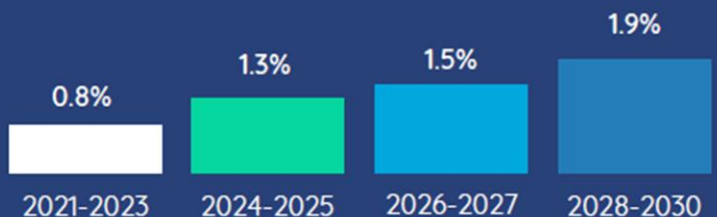
Pablo DE LA IGLESIA CASTRO, Directeur de programme, Ministère de la transition énergétique et du défi démographique (Espagne)

Demain : entrée en vigueur de la nouvelle Directive EE

ENSMOV PLUS

Nouvelle DEE: Principaux changements

1 Plus d'économies d'énergie



Période	Taux requis
2021-2023	0.8%
2024-2025	1.3%
2026-2027	1.5%
2028-2030	1.9%

Augmentation progressive des taux requis d'économies d'énergie pour atteindre les objectifs 2030

Les États membres peuvent échelonner les économies de manière flexible, tant qu'ils réalisent la même quantité cumulée au cours de la période. Les économies en début de période comptent pour plus d'années : incitation à agir tôt !

ENSMOV PLUS

Nouvelle DEE: Principaux changements

2 Assurer une transition énergétique juste et inclusive



Une part des économies d'énergie doit être réalisée auprès de groupes prioritaires

Ce nouveau quota contribuera à la lutte contre la précarité énergétique, et à ce que tout le monde puisse bénéficier des politiques d'efficacité énergétique

ENSMOV PLUS

Nouvelle DEE: Principaux changements

3 Alignement avec les objectifs climat



Les économies d'énergie issues de technologies aux combustibles fossiles seront progressivement inéligibles.

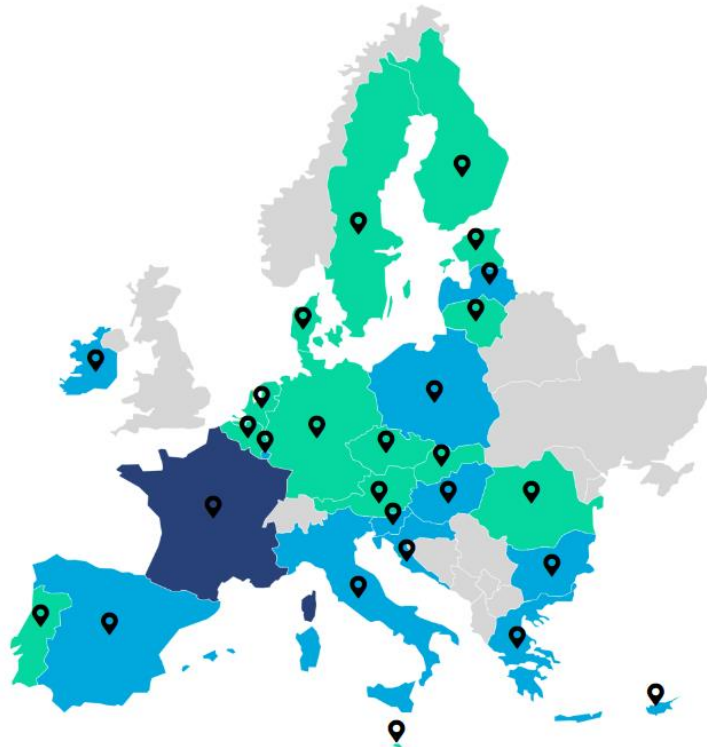
C'est un signal clair que les aides financières ne doivent plus promouvoir ces technologies.

Pour plus d'informations :



HOME > COUNTRIES

Select a country to see more



Journée Technique CEE – 06/12/2023

ENSMOV PLUS
energysavingpolicies.eu



TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS EUROPÉENS

Jean-Sébastien BROCC, Coordinateur Projet ENSMOV Plus, IEACP

Paul STADLER, Spécialiste en efficacité énergétique Office fédéral de l'énergie, OFEN (Suisse)

Pablo DE LA IGLESIA CASTRO, Directeur de programme, Ministère de la transition énergétique et du défi démographique (Espagne)

PERSPECTIVES DE LA FIN DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF POUR LA 6^{ÈME} PÉRIODE CEE

Alexandre DOZIERES

Sous-directeur de l'Efficacité Energétique et de la qualité de l'air, DGEC

Perspectives pour P5 et P6 et cadre de la PPE en consultation

Rappels

Échéances

Lancement d'une consultation sur la fin de la 5^e période : **juillet 2023**
et sur les conditions de la 6^e période CEE :
septembre 2023

Contenus

P5 : proposition de hausse de 50% de l'obligation pour l'année 2025
(+400TWhc)

P6 : durée, niveau d'obligation (1600TWhc), assiette d'obligation, fréquence de réconciliation, nature (obligation de résultat basée sur les économies mesurées), bonifications, précarité, etc.

OBLIGATION ET STRUCTURE GENERALE	5
1. Durée de la 6 ^{ème} période et fréquence de réconciliation	5
2. Fréquence de réconciliation	5
3. Nature de l'obligation	5
4. Niveau de l'obligation	7
4.1. Ambitions et gisements d'économies d'énergie	7
4.2. Bonifications	9
4.3. Part de l'obligation dédiée à la lutte contre la précarité énergétique	9
5. Répartition de l'obligation	10
5.1. Assiette de l'obligation	10
5.2. Seuils-franchises	10
5.3. Coefficients d'obligation	11
5.4. Réconciliation administrative des obligations	12
PROPOSITION DE REHAUSSE DE 50% DE L'OBLIGATION CEE POUR 2025	13
MODALITES DE REGULATION DU DISPOSITIF	14
6. Opérations	14
6.1. Evaluation générale du système	14
Questions :	14
6.2. Fiches d'opérations standardisées	14
6.3. Contrôle des opérations	15
6.4. Opérations spécifiques	17
6.5. Rôle actif et incitatif	18
7. Contrôle du marché secondaire des CEE	18
8. Programmes d'accompagnement	18
9. Simplification du dispositif	19
10. Mobilisation des acteurs et gouvernance	20
10.1. Comité de pilotage CEE	20
10.2. Mobiliser les acteurs et communiquer sur les CEE	21
10.3. Poursuivre l'intensification de l'évaluation du dispositif CEE	21
10.4. Délégués	22
10.5. Registre CEE	22

Perspectives pour P5 et P6 et cadre de la PPE en consultation

91 contributions reçues

Une analyse partielle des contributions fait apparaître les premières tendances suivantes :

- Niveau d'ambition de P6
- Obligation de résultat
- Bonifications pour la sixième période
- Réconciliation à mi-parcours
- Assiette de l'obligation
- Seuils de franchise
- Composante carbone dans l'obligation
- Contrôle du marché secondaire

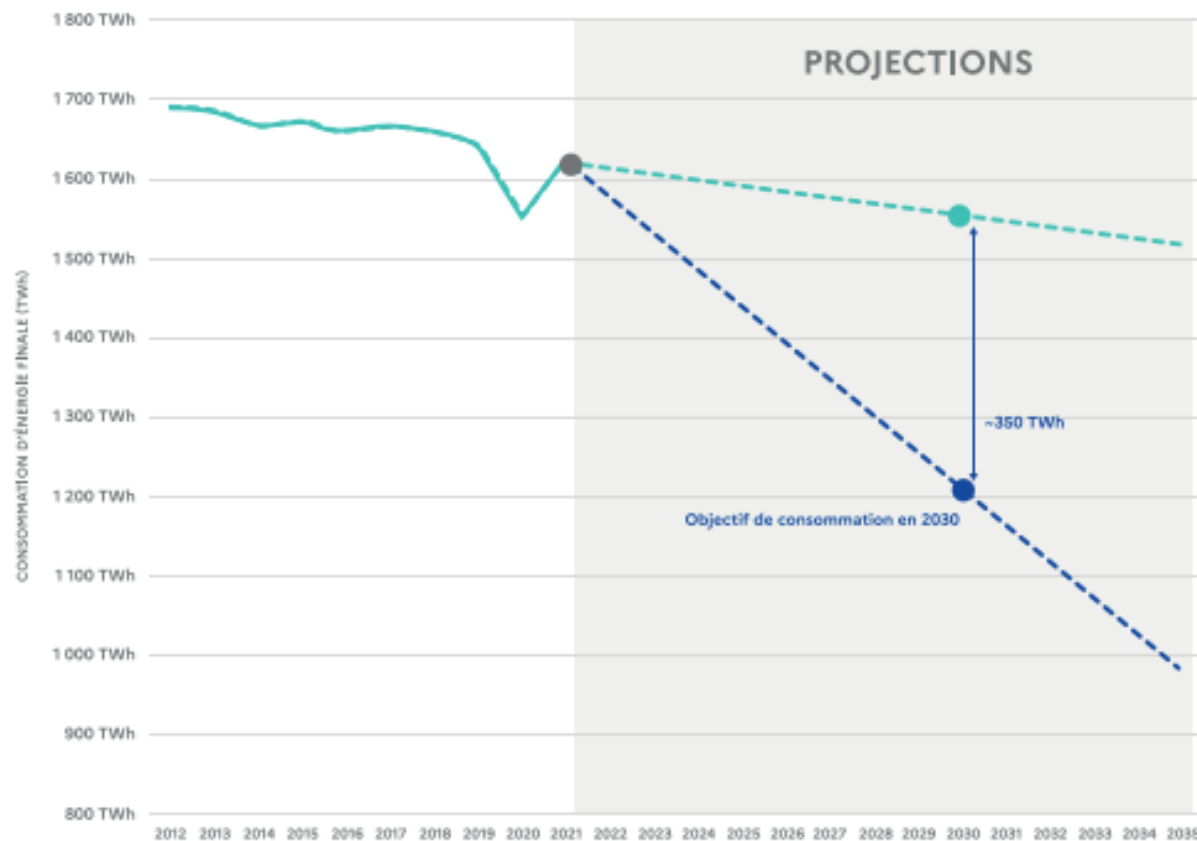
Calendrier envisagé :

- Analyse complète des 91 contributions reçues
- Formulation des premières propositions et consultation
- Arbitrages, consultations réglementaires et adoptions des textes

Perspectives pour P5 et P6 et cadre de la PPE en consultation

Objectif 1 : Baisser nos consommations énergétiques

A - Une augmentation de l'ambition de réduction de consommation d'énergie à horizon 2030



Projection des consommations en énergie finale à horizon 2030 (Modélisation DGEC sur la base des données du SDES)

En 2030, objectif de consommation d'énergie finale (Ef) de 1 209 TWh en France selon le périmètre de la Directive Efficacité Énergétique.

Soit une baisse de consommation d'Ef d'environ 30% en 2030 par rapport à 2012 qui devra reposer notamment sur :

- La pérennisation et la poursuite des efforts de sobriété
- L'accélération de la dynamique de rénovation des bâtiments : 200 000 rénovations d'ampleur dès 2024, puis 900 000 en 2030, décret tertiaire
- La rehausse du niveau d'obligation des CEE pour la 6^e période (2026 – 2030)

Perspectives pour P5 et P6 et cadre de la PPE en consultation

Objectif 1 : Baisser nos consommations énergétiques

B – Un renforcement du dispositif des certificat d'économie d'énergie (CEE) en P6

(EN TWhc D'OBLIGATION ANNUELLE)	5 ^{ÈME} PÉRIODE CEE				6 ^{ÈME} PÉRIODE CEE					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 à 2035
1^{er} scénario	625	825	825	825	1250	1250	1250	1250	1250	1250
2^{ème} scénario	625	825	1025	1225	2500	2500	2500	2500	2500	2500

CEE = dispositif central de l'action publique pour l'efficacité énergétique, fondé sur une obligation pour les fournisseurs d'énergie de réaliser ou déclencher des opérations d'économies d'énergie

Applicable dans tous les secteurs : bâtiments (résidentiel et tertiaire), industrie, transports, agriculture et réseaux

→ **Consultation lancée en juillet 2023** sur la 6^{ème} période des CEE qui **propose d'atteindre 1600 TWhc d'obligation annuelle** tout en évaluant les options permettant **d'améliorer l'efficacité globale du dispositif** (logique d'obligation de résultats, lutte contre la fraude, plus grande lisibilité,...)

Consultation sur le niveau d'obligation du dispositif CEE à horizon 2030 : il se situerait entre les niveaux minimal et maximal d'obligation des deux scénarii ci-dessus

PERSPECTIVES DE LA FIN DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF POUR LA 6^{ÈME} PÉRIODE CEE

Grégory CHEDIN, Coordinateur CEE, ADEME

Grégoire de JERPHANION, consultant, Artelys

Présentation de l'étude « Contribution du dispositif CEE aux obligations de la Directive Efficacité Energétique »

Grégory CHÉDIN (ADEME)

Grégoire de JERPHANION (Artelys)

Contexte de l'étude

- 4 La Directive Efficacité Energétique, révisée en 2023, fixe **des objectifs extrêmement ambitieux d'économies d'énergie à l'horizon 2030**, non atteints dans la dynamique actuelle de réduction de la consommation
 - | Article 4: Objectif de consommation d'énergie finale de l'ordre de 1203 TWh, soit une **réduction de l'ordre de 410 TWh par rapport à 2019**
 - | Article 8: Objectif d'augmentation de l'obligation d'économie d'énergie annuelle devant atteindre **32 TWh/an en 2030**
- 4 Les objectifs ambitieux de la DEE interrogent sur **le rôle du dispositif CEE dans l'atteinte de ces objectifs** ainsi que le dimensionnement du niveau d'obligation de la P6 du dispositif.

Objectifs de l'étude

- 4 L'étude vise à analyser la place du dispositif CEE dans l'atteinte des objectifs à 2030 de la DEE révisée, et en particulier:
 - | Le niveau de contribution du dispositif CEE aux objectifs de l'article 4 de la DEE en fonction du niveau d'obligation à l'horizon 2030
 - | **Les conséquences macro-économiques du dispositif CEE** pour un niveau de contribution donné
- 4 Le projet vise à produire:
 - | **Un outil d'aide à la décision** permettant d'évaluer les impacts du dispositif CEE et en fonction d'un niveau de contribution à la DEE demandé
 - | **Des scénarios prospectifs à l'horizon 2030**, modélisés et analysés en s'appuyant sur l'outil développé

Méthodologie et sources

4 La modélisation s'appuie en particulier sur:

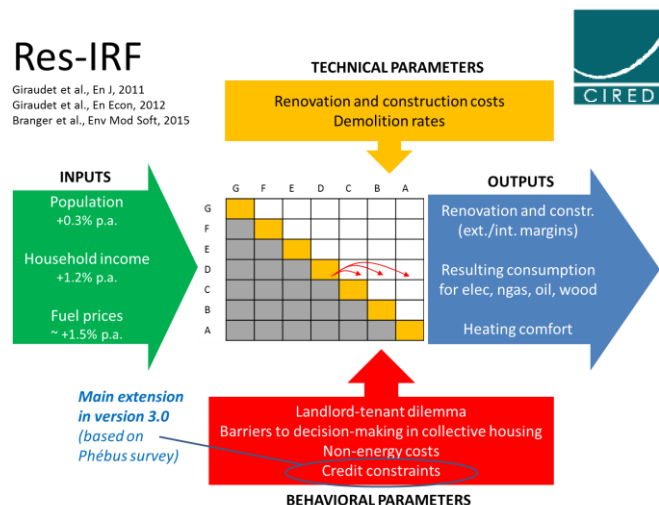
| Les études gisements CEE pour la période 2021-2030

- ↳ *Actualisation de l'étude gisement des certificats d'économie d'énergie 2021- 2030 (2020)*
- ↳ *Actualisation de l'étude de gisements CEE pour le secteur bâtiment (résidentiel et tertiaire) pour la 5ème période (2022)*



Res-IRF

Giraudet et al., En J, 2011
Giraudet et al., En Econ, 2012
Branger et al., Env Mod Soft, 2015



| Le modèle Res-IRF

- ↳ Développé par le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) depuis 2009
- ↳ Modèle d'évolution de la **demande d'énergie dans le parc résidentiel** décrivant en détail le parc résidentiel (DPE, énergies de chauffage, revenus des ménages...)
- ↳ Décrit l'impact des **politiques d'efficacité énergétique** sur les dynamiques de rénovation du parc

| Les études menées par l'ADEME sur le dispositif CEE

- ↳ *L'intégration d'une composante carbone dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie* (ADEME, 2021)
- ↳ *Evaluation du dispositif des certificats d'économie d'énergie*, (ADEME 2019)
- ↳ ...

Types d'indicateurs calculés

Sur la base de trajectoires de volumes de CEE délivrés par année, l'outil vise à calculer des indicateurs relatifs:

A la contribution du dispositif CEE aux **objectifs de la DEE**

↳ Réduction de consommation finale d'énergie en 2030 attribuable au dispositif CEE

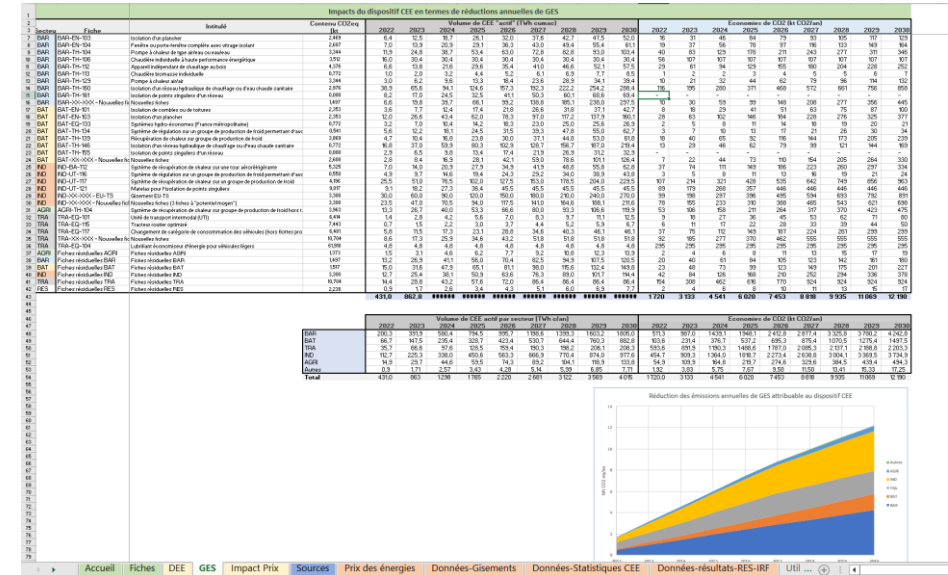
↳ Economies d'énergie annuelles comptabilisées par le dispositif jusqu'en 2030

Aux **impacts du dispositif CEE** en termes:

↳ De coûts pour les obligés et les particuliers

↳ De réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre attribuables au dispositif CEE

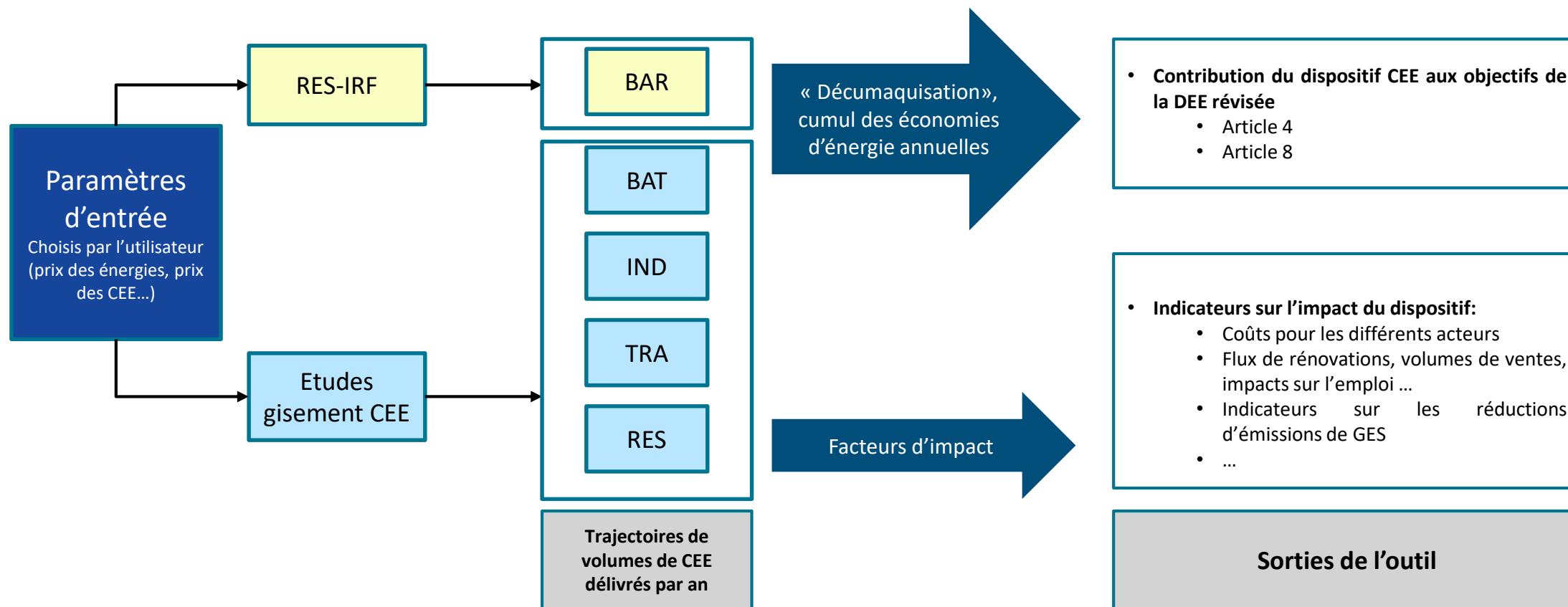
↳ D'effets sur les dynamiques du secteur de la rénovation du bâtiment résidentiel



Méthodologie

4 L'outil intégrera des scénarios prospectifs qui en fonction de paramètres d'entrée choisis par l'utilisateur présenteront:

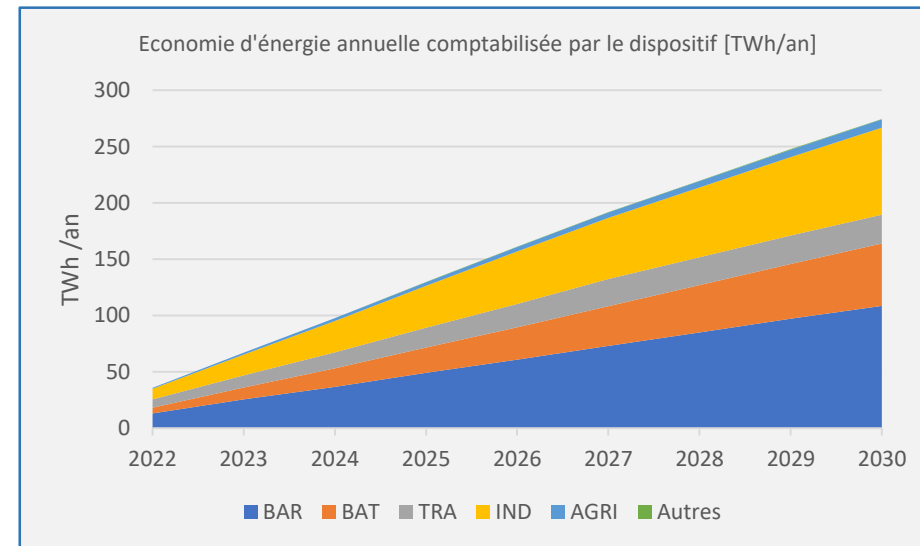
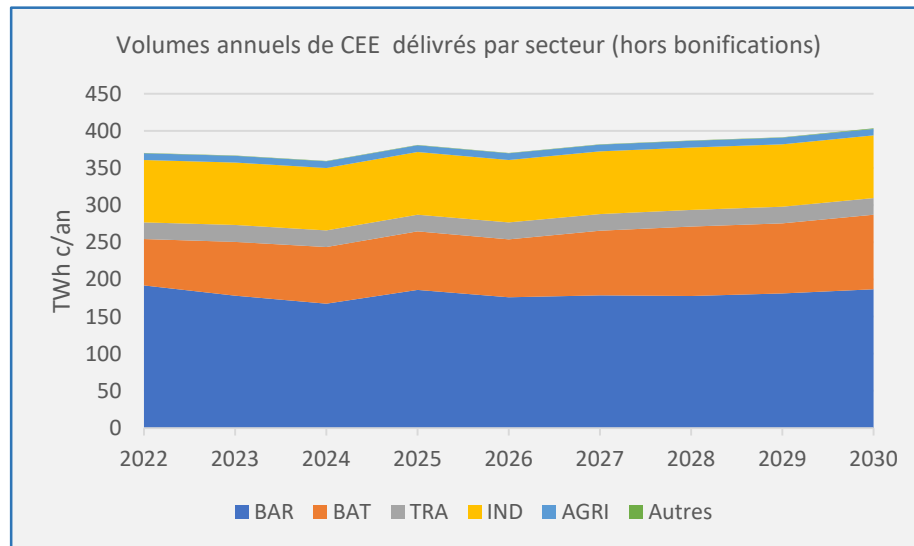
- | Des trajectoires à 2030 de délivrance de CEE par année (hors bonifications)
- | Des indicateurs sur la contribution du dispositif CEE aux objectifs de la DEE et ses impacts macro-économiques, calculés à partir des scénarios de volumes de CEE produits



Exemples de résultats de l'outil

4 Selon les études gisements CEE, sur la période 2021-2030:

- | Le dispositif CEE pourrait générer de l'ordre de 3140 TWh c à 4840 TWh c (CEE « réel », hors bonifications et programmes)
- | A l'horizon 2030, cela correspondrait à une économie d'énergie annuelle comptabilisée par le dispositif CEE de l'ordre de 213 TWh/an à 340 TWh/an



Exemples de sorties de l'outil: volumes de CEE délivrés et économies d'énergie annuelles comptabilisées par le dispositif (scénario de gisement Médian)

PERSPECTIVES DE LA FIN DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF POUR LA 6^{ÈME} PÉRIODE CEE

Elisabeth TATREAUX

Déléguée Générale du Club C2E, ATEE

Perspectives pour la fin de la 5^{ème} période et pour la 6^{ème} période CEE

- **AUGMENTER les gisements accessibles :**
 - Engager de **nouvelles études** pour identifier de **nouveaux gisements accessibles**
 - Poursuivre la **création de nouvelles Fiches** d'Opérations Standardisées
 - Renforcer l'accompagnement sur les **opérations spécifiques**
- **PARTAGER une vision globale du catalogue des fiches :**
 - **Disposer d'un tableau de suivi des fiches**
 - Création, Révision, Abrogation (règle de 5 ans), autres indicateurs à définir ...
- **AMÉLIORER le processus de réponse aux questions**

Processus de création d'une Fiche d'Opération Standardisée (FOST)

Principaux Critères :
Généricité
Economies d'énergie
Données robustes
Gisement suffisant
Taux de pénétration

Finalité de la FOpp :
Comprendre le projet
Obtenir une première quantification du gisement et des forfaits

Finalité de la FC :
Détailler la Solution
Détailler le calcul du forfait
 (sources de données, justification)

Finalité de la FE
Définition des termes techniques
Réponses aux questions

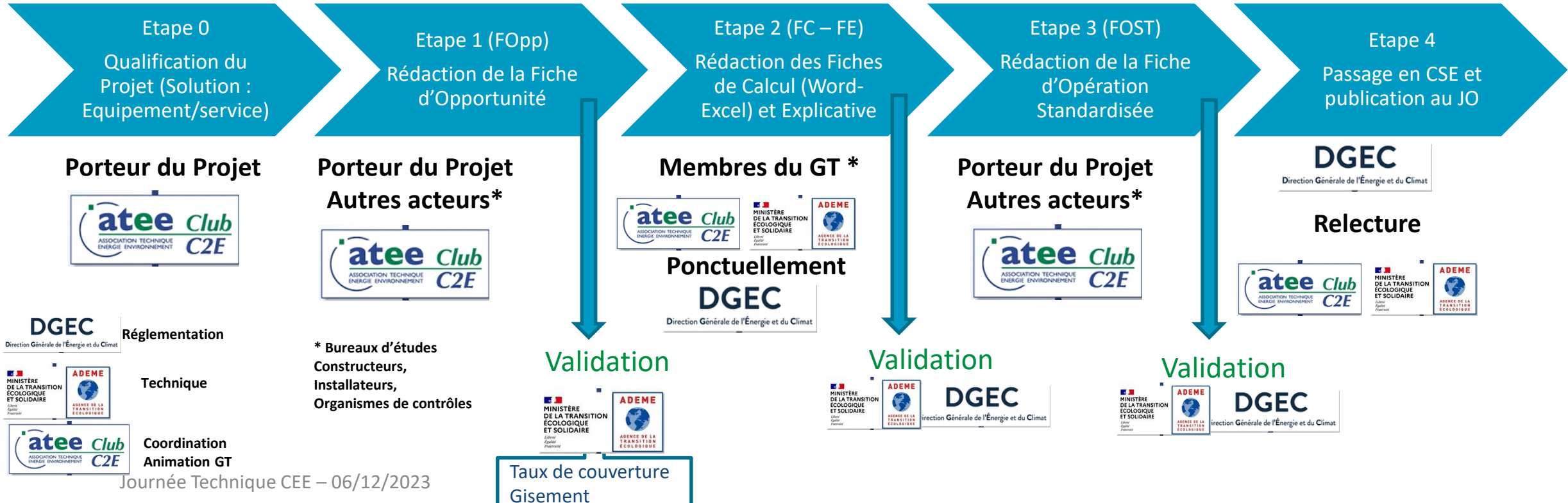
Finalité de la FOST :
Forfait
Conditions de délivrance
Modes de preuves
Attestation sur l'honneur à compléter par le Bénéficiaire

Durée d'instruction de 6 à 24 mois

Abrogation au bout de 5 ans
 Depuis 01/01/2022

2 arrêtés majeurs / an

Contrôles



Taux de couverture Gisement

PERSPECTIVES DE LA FIN DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF POUR LA 6^{ÈME} PÉRIODE CEE

Alexandre DOZIERES, Sous-directeur de l'Efficacité Energétique et de la qualité de l'air, DGEC

Grégory CHEDIN, Coordinateur CEE, ADEME

Grégoire de JERPHANION, consultant, Artelys

Elisabeth TATREAUX, Déléguée Générale du Club C2E, ATEE

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION